

BUDGET 2027 : Le patrimoine français moteur d'attractivité, d'emplois et de savoir-faire, est aujourd'hui en situation critique

En 2025 et 2026, la restauration des monuments historiques connaît une situation inédite avec des baisses drastiques des crédits d'État dédiés.

Cette situation intervient alors même que les besoins sont considérables. Dans son dernier rapport, la Cour des comptes alerte sur la soutenabilité des grands chantiers patrimoniaux de l'État et estime à au moins 5 milliards d'euros les travaux engagés ou susceptibles de l'être d'ici 2035, pour ces seuls grands chantiers. À cela se sont ajoutées, pour ces deux années, plusieurs mois de fonctionnement en services votés, des notifications de crédits tardives et, il y a encore quelques jours, de nouvelles coupes budgétaires.

Aujourd'hui, l'ensemble de la chaîne patrimoniale est durablement fragilisée : les propriétaires publics et privés qui portent les projets, les collectivités qui les cofinancent, les maîtres d'œuvre qui les accompagnent, les entreprises de restauration qui réalisent les travaux. Les conséquences économiques sont déjà mesurables : perte de chiffre d'affaires, désorganisation des plannings, réduction d'effectifs et incertitudes sur l'avenir.

Les entreprises n'ont désormais plus de visibilité au-delà de quelques mois quant à leur taux d'activité. La restauration patrimoniale nécessite pourtant une organisation sur le long terme. Les entreprises doivent maintenir des équipes spécialisées, investir dans la formation, conserver des compétences rares et anticiper des chantiers souvent préparés plusieurs mois, voire plusieurs années, à l'avance.

Dans ces conditions : comment maintenir les équipes ? Comment former les jeunes ? Comment préserver des savoir-faire rares si les commandes deviennent imprévisibles ?

Les architectes du patrimoine qui interviennent en amont pour diagnostiquer les édifices, définir les programmes de restauration, établir les études nécessaires et préparer les opérations, subissent dès à présent les reports ou annulations d'opérations.

Cette situation est particulièrement paradoxale : alors que les maîtres d'ouvrage, et notamment les collectivités territoriales — dont les nouvelles équipes municipales portent de nombreux projets — continuent encore à lancer des appels d'offres de maîtrise d'œuvre pour la restauration de leur patrimoine, les perspectives d'engagement des travaux demeurent de plus en plus incertaines. Le désengagement progressif de certains financeurs publics, notamment de l'État, contribue ainsi à une raréfaction des opérations en phase travaux, malgré les études et projets déjà engagés.

L'absence de commandes nouvelles ne constitue pas seulement une difficulté économique pour ces professionnels. Elle est aussi le signe d'un ralentissement des opérations à venir : sans études préalables, sans maîtrise d'œuvre engagée et sans préparation des projets, il n'y aura pas de chantiers demain. La chaîne patrimoniale fonctionne dans un temps long : interrompre les premières étapes revient à compromettre les travaux futurs.

.../...

Cette situation met en danger les 45 000 monuments historiques protégés et, plus largement, les près de 500 000 monuments qui composent le patrimoine français : cathédrales, églises, abbayes, châteaux, centres anciens, équipements culturels ou patrimoine privé.

Ce patrimoine, le monde entier vient le voir. La France est la première destination touristique mondiale. Son attractivité repose largement sur ses monuments, ses centres anciens, ses édifices religieux et ses demeures historiques.

Nous ne pouvons pas, d'un côté, faire du patrimoine un outil majeur de diplomatie culturelle et de rayonnement international – comme le montre encore l'actualité récente – et, de l'autre, laisser se dégrader les monuments qui construisent cette image de la France.

Le patrimoine n'est pas une vitrine que l'on entretient uniquement lorsqu'elle est visible. Il est un investissement pour l'avenir.

Il soutient l'emploi local, les entreprises spécialisées, les métiers d'art, l'activité touristique et la transmission de compétences uniques. Il doit être entretenu, restauré et transmis.

Lorsque les commandes deviennent imprévisibles ou se tarissent, les équipes se dispersent, les formations d'une main-d'œuvre de haute technicité ne sont plus perçues comme prioritaires, et la capacité de la filière à répondre aux futurs besoins se réduit.

Les crédits de l'État jouent un rôle essentiel.

Ils ne financent pas seuls les opérations, mais ils déclenchent les projets, permettent de mobiliser les financements complémentaires et créent l'effet levier indispensable à la réalisation des travaux.

Cette responsabilité ne peut être dissociée de la mission de protection qui incombe à l'État. Le patrimoine protégé relève d'un cadre réglementaire exigeant, fondé sur l'intérêt général et sur une expertise publique garante de la cohérence des interventions.

À ce titre, la politique patrimoniale ne peut pas reposer uniquement sur des arbitrages annuels. Les financements privés, le mécénat ou les partenariats peuvent constituer des ressources utiles et complémentaires, mais ils ne sauraient remplacer la capacité d'action publique indispensable à une politique patrimoniale ambitieuse et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Alors que les crédits de l'action 1 "Monuments Historiques" du programme 175 représentent à peine 0,07 % du budget de l'État, ils conditionnent pourtant la préservation de milliers de monuments, l'activité d'une filière spécialisée et la transmission de savoir-faire rares.

La question n'est donc pas seulement celle d'un coût budgétaire, mais celle d'un investissement stratégique pour l'attractivité et le rayonnement de la France.

Sans visibilité budgétaire, il devient impossible de garantir une programmation efficace, de maîtriser les coûts et de préserver les capacités de production de la filière, dont l'impact est considérable sur l'emploi local, sur les entreprises spécialisées, sur les métiers d'art, sur l'attractivité touristique, sur le rayonnement de la France.

Réduire les crédits du patrimoine, ce n'est pas réaliser une économie.

C'est fragiliser une filière spécialisée. C'est perdre des compétences rares. C'est retarder des travaux indispensables. C'est augmenter demain le coût des restaurations. C'est se priver d'une source majeure de retombées économiques territoriales.

.../...

À l'heure des arbitrages gouvernementaux sur le budget 2027, nous appelons à un budget du patrimoine à la hauteur des besoins réels des grands projets nationaux comme des monuments sur l'ensemble du territoire.

La préservation des monuments historiques et du patrimoine nécessite une vision d'ensemble et un engagement durable de l'État, à la hauteur de ses responsabilités et de ses prérogatives en matière de protection, de conservation et de transmission du patrimoine.

Nous appelons à un budget stable dans la durée, donnant une visibilité pour les propriétaires, les collectivités et les professionnels, dans le cadre d'un plan pluriannuel de programmation des travaux, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

Ensemble, nous appelons l'État à donner les moyens nécessaires pour entretenir et transmettre ce qui constitue l'une des grandes richesses de la France : son patrimoine.

**Richard BOYER
Thomas GEORGE
Coprésidents**

Groupement des entreprises
de restauration de Monuments
Historiques
[Site web](#)

**Marie-Jeanne JOUVEAU
Thierry GUITTOT
Coprésidents**

Association des Architectes
du Patrimoine
[Site web](#)

**Olivier de LORGERIL
Président**

La Demeure Historique
[Site web](#)

**Xavier MARIN
Président**

Vieilles Maisons
Françaises
[Site web](#)